



Protocole d'accord Etat-Région relatif à l'établissement du Contrat de plan Etat-Région (CPER) de Basse-Normandie

Entre :

- L'Etat, représenté par Monsieur Manuel VALLS, Premier ministre,

et

- La Région de Basse-Normandie, représentée par Monsieur Laurent BEAUVAIS, président du Conseil régional de Basse-Normandie, habilité à ces fins par délibération du 19 décembre 2015,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

En relançant pour les années 2015-2020 la contractualisation des investissements publics à travers les « contrats de plan », le Gouvernement a souhaité acter les priorités sur lesquelles s'accordent l'État, les Régions et les autres collectivités locales. Ces contrats sont la traduction concrète du rôle que doivent jouer l'État et les Régions pour catalyser les énergies et les volontés autour de projets partagés et fédérateurs.

De plus, le transfert par l'État aux Régions au 1^{er} janvier 2014 de « l'autorité de gestion » des politiques et des fonds européens rapproche au plus près des besoins des territoires la décision politique d'affectation des aides européennes et facilite l'articulation entre les différents niveaux d'investissements publics.

Dans le contexte de la préparation de la réforme territoriale, le contrat de plan État-Région (CPER) constitue un enjeu majeur pour la mise en œuvre d'un partenariat renouvelé et renforcé entre l'État et la Région. Il contribue à élever le niveau d'équipement des territoires et permet de préparer l'avenir. Il a vocation à financer les projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local. Le CPER contribue à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement dont il représente une part importante de la contrepartie nationale.

Le CPER de Basse-Normandie est complété par trois contrats interrégionaux État-Régions (CPIER) qui ont vocation à financer des projets ou démarches ayant une claire valeur ajoutée interrégionale. Il s'agit du CPIER vallée de la Seine, du plan Loire et du plan Seine.

Plusieurs opérateurs de l'État sont partie prenante du CPER, comme l'ADEME, l'ANRU et les Agences de l'eau. Une partie du Programme des investissements d'avenir (PIA) sera également valorisée dans le contrat.

Le présent protocole a pour objet de déterminer les grandes lignes qui présideront à l'établissement du Contrat de plan Etat-Région et qui porteront sur :

- les principes d'intervention de l'Etat et de la Région,
- leur application aux volets thématiques retenus et l'évaluation des enveloppes financières prévisionnelles afférentes.

Le financement des grands projets prioritaires pour l'avenir de la Basse-Normandie, le développement économique et l'emploi, la solidarité et la recherche d'un équilibre entre les territoires, la transition écologique et énergétique, sont au cœur du futur contrat de plan entre l'État et la Région Basse-Normandie.

Le contrat de plan régional vise à renforcer la compétitivité et à développer une économie durable au service de l'emploi et de l'égalité des territoires à travers sept volets. Cinq volets sectoriels, essentiels pour investir dans l'avenir, sont mis en avant pour cette nouvelle programmation 2015-2020 :

- la mobilité multimodale (131,7 M€) ;
- l'enseignement supérieur et la recherche (20 M€) ;
- la transition écologique et énergétique (58,6 M€) ;
- le développement des usages du numérique (3,454 M€) ;
- l'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur (crédits du PIA).

Ils sont complétés de deux volets transversaux (les montants financiers cités correspondent aux participations de l'Etat) :

- l'emploi (6,3 M€) ;
- le volet territorial (22 M€).

A travers le volet territorial, le CPER permet l'émergence d'une vision stratégique de développement, partagée entre l'État et la Région, traduite par la mise en œuvre de projets structurants au service de l'égalité des territoires.

La contribution de l'Etat au CPER sera ainsi de 242 054 000 €. La Région interviendra, à parité, à hauteur de 242 054 000 €. Le montant du CPER pour la Basse-Normandie sera donc de 484 108 000 €, hors financement des autres collectivités territoriales.

Par ailleurs, Le Programme investissements d'avenir -PIA- est susceptible d'abonder plusieurs volets au titre de « crédits valorisés » qui seraient donc mobilisés en plus des montants propres au CPER, en fonction du nombre et de la qualité des projets présentés :

- l'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur (20 M€),
- l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (39,3 M€),
- les technologies numériques – Très Haut Débit - (70,85 M€).

Sur cette base, un accord existe entre l'État et la Région de Basse-Normandie, car ces financements permettent la réalisation d'investissements prioritaires pour les territoires bas-normands dans trois grands domaines :

- le développement économique, l'emploi, l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- l'aménagement durable du territoire, les infrastructures de mobilité, les technologies numériques et les projets structurants du territoire ;
- la transition énergétique et environnementale.

D'autres projets seront examinés dans d'autres cadres et mobiliseront notamment des fonds européens ou les politiques sectorielles régionales.

Les opérations qui suivent figureront de façon détaillée dans le document final qui sera soumis au vote de l'assemblée régionale de Basse-Normandie en 2015. D'ici à ce vote, la concertation se poursuivra avec l'ensemble des co-financeurs et diverses consultations seront organisées : avis de l'autorité environnementale, consultation du public, et avis du Conseil économique, social et environnemental régional.

- I – LA MOBILITE MULTIMODALE :

En matière de transports, l'État et la Région dégageront chacun une enveloppe égale de 131,7 M€ pour financer des projets sur l'ensemble des modes de transport. Certains de ces projets donneront lieu à des contreparties des collectivités qui seront complétées par des participations de SNCF Réseau et d'autres partenaires.

I-1 Le volet routier :

Il s'agit d'un axe majeur de cette nouvelle contractualisation, en raison du souhait de l'Etat d'y traiter des problématiques relatives à l'aménagement du réseau routier national conformément aux préconisations de la commission « Mobilité 21 » et de son programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) au titre de la sécurité routière, de la réduction des congestions chroniques, du désenclavement des territoires et de l'amélioration des dessertes des grands pôles économiques.

Les opérations routières jugées prioritaires par la Région portent sur la sécurisation du Boulevard périphérique Nord de Caen, l'achèvement de la liaison Saint-Lô-Carentan (RN174), l'axe Alençon-Dreux-Paris (RN 12) : déviation de Saint-Denis-sur-Sarthon, mise à 2x2 voies de Mortagne-Tourouvre et mise à 2x2 voies de la section Sainte-Anne – Saint-Maurice-les-Charencey.

La Région maintiendra ses engagements déjà pris sur les opérations routières inscrites au PDMI, et correspondants à une somme de 8,4 M€.

I-2 Le volet ferroviaire :

L'Etat concentrera environ les deux tiers de sa contribution sur la modernisation du réseau structurant et sur les nœuds d'importance nationale (Cherbourg-Caen-Paris et Paris-Granville).

A noter concernant ce volet « Mobilité » que les opérations d'intérêt interrégional seront financées dans le cadre du CPIER Vallée de la Seine :

- réalisation des études pour la Ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) ou les premiers travaux de mesures conservatoires liés à EOLE ;
- déploiement d'un système de communication moderne GSM-Rail sur la ligne Mantes-Cherbourg.

Les priorités ferroviaires communes porteront sur le financement d'études et/ou de travaux concernant la modernisation des axes Paris-Caen-Cherbourg, Paris-Granville et Lison-Rennes (notamment la section Avranches-Dol) pour faciliter l'usage du train, contribuer à l'amélioration de sa régularité ou des temps de parcours ou encore à la mise en accessibilité du réseau notamment dans les gares constituant des pôles d'échanges multimodaux (Bayeux, Lisieux...).

Pour valoriser les travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel, la Région attache une importance particulière à la desserte ferroviaire de la baie du Mont St Michel en s'appuyant sur la ligne Inter cités Paris-Granville. Elle envisage, sans attendre les travaux d'infrastructure lourds, la mise en œuvre d'une desserte routière à destination du Mont Saint Michel, via la gare de Villedieu sur la ligne Paris-Granville en lien avec la SNCF.

La mise en œuvre du Plan Rail 2020 de la Région permettrait d'assurer l'équilibre à parité avec les crédits de l'Etat sur le volet mobilité.

I-3 Le volet modes doux :

L'Etat et la Région ont la volonté de poursuivre le développement des modes actifs et de travailler sur la complémentarité et la coordination des différents modes de transports.

II – L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION :

L'État, la Région Basse-Normandie et les autres acteurs de ce domaine ont décidé ensemble de soutenir les filières d'avenir, de permettre le plein épanouissement des projets de la communauté d'universités et d'établissements « Normandie Université » et d'accompagner le dynamisme démographique régional et la démocratisation de l'enseignement supérieur.

L'État et la Région proposent de consacrer chacun 20 M€ sur ce volet du CPER. Cet engagement vient s'ajouter à la mobilisation de plus de 39 M€ de crédits du Programme des investissements d'avenir qui mobilise toute la chaîne, de la recherche fondamentale à l'innovation. Les projets bas-normands d'enseignement supérieur et de recherche ont été recensés avec soin.

Ainsi, pourraient être retenues pour cette nouvelle contractualisation les opérations immobilières portées par les établissements d'enseignement supérieur en priorité et en cohérence avec le SRESR et la RIS3.

Il est aussi proposé d'inscrire la réhabilitation du bâtiment B de l'Université de Caen, une participation à la réhabilitation de logements étudiants et la réhabilitation de laboratoires et des études sur des opérations futures.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation il s'agira de poursuivre la politique territoriale d'investissement de grands projets de recherche et d'innovation en cohérence avec les stratégies définies dans la RIS 3 et le SRESR et les axes stratégiques définis par l'Etat dans le cadre du document transmis au CGET en février 2014.

Dans le cahier des charges établi et sur la base des diagnostics territoriaux et des enjeux qui en découlent, cinq axes structurants pour la recherche et l'innovation ont été établis, en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et leurs tutelles, dont quatre thématiques et un transversal :

- 1/ Innovation biomédicale en neurologie, oncologie, psychiatrie et cardiologie,
- 2/ Ions-matière, matériaux et molécules,
- 3/ Numérique, mémoire, innovations sociétales et territoires intelligents,
- 4/ Environnement, ressources agricoles, équines, agroalimentaires et marines,
- 5/ Valorisation mutualisée (transversal).

Ces axes recoupent les cinq domaines prioritaires de la RIS3 identifiés par la Région :

- innovation en sciences et technologies médicales
- numérique et société
- milieux et ressources pour une alimentation sûre, saine et durable
- transition énergétique
- matériaux durables et intelligents.

Les projets définitifs seront établis avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les cinq domaines prioritaires bas-normands, en cohérence avec le PIA2, et dans une perspective de développement économique et social pour notre territoire.

III – LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE :

Concernant la transition écologique et énergétique, l'État et la Région feront un effort important avec respectivement 58,6 M€ pour l'Etat, dont des crédits de l'ADEME et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et 33,65 M€ pour la Région.

Les différents domaines concernés sont :

- l'efficacité énergétique des bâtiments, qui doit s'appuyer sur le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) et la déclinaison régionale en plan bâtiment durable régional (PBDR). L'objectif, est de répondre à l'enjeu de massification des rénovations énergétiques des bâtiments.
- l'énergie et le changement climatique. Il s'agit ici de promouvoir et développer la production d'énergie renouvelable à partir des ressources locales, tel que présenté dans le schéma régional climat air énergie (SRCAE).
- l'économie circulaire et l'économie des ressources. Il s'agit ici d'encourager le développement de l'économie circulaire en région, notamment par des approches territorialisées ; mais également de soutenir la filière forêt-bois.
- la prévention des risques naturels. L'objectif est de pouvoir soutenir l'élaboration de stratégies cohérentes de prévention des inondations sur les territoires, mais également de programmes d'action de prévention des inondations (PAPI). Dans le cadre de sa politique Eau'bjectif Basse-Normandie, la Région apporte un soutien aux territoires pour la gestion des inondations, dans la mesure où les actions s'intègrent dans un programme cohérent de gestion et de prévention à l'échelle de tout ou partie d'un bassin versant. La Région souhaite conforter le déploiement de la démarche conduite envers les territoires littoraux visant à faire élaborer des stratégies locales de gestion durable de la bande côtière, intégrant la question des risques d'érosion et des submersions, dans le contexte du changement climatique. La thématique des mouvements de terrain sera également prise en compte.
- la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources. L'Etat et la Région prévoient dans ce domaine de soutenir les actions concourant à la connaissance, la préservation et la restauration de la biodiversité, en déclinant notamment le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Il s'agira en outre de soutenir la gestion et la restauration des milieux aquatiques, d'améliorer la qualité des captages d'eau prioritaires, et de garantir une gestion quantitative améliorée. Ces actions déclineront les grandes orientations des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), ainsi que des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).
- les projets territoriaux de développement durable. Il s'agit de soutenir l'élaboration d'Agendas 21 locaux par les territoires, mais également les parcs naturels régionaux existants, ainsi que le renforcement du niveau d'exigence des plans climat énergie territoriaux (PCET).
- l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). L'Etat prévoit à ce titre de renforcer la structuration du dialogue partenarial au travers notamment de l'espace régional de concertation (ERC) et de poursuivre la structuration d'actions thématiques et de projets multi partenariaux notamment sur les enjeux prioritaires de la feuille de route pour la transition écologique et énergétique. La Région, au travers de son propre Agenda 21 et de son animation, contribue activement à la structuration d'un tel réseau d'échanges.

IV – LES TECHNOLOGIES NUMERIQUES :

Particulièrement dynamique en matière de développement des technologies numériques, la Basse-Normandie doit poursuivre le renforcement des infrastructures et de la gouvernance des technologies numériques.

L'État et la Région investiront respectivement 3,454 M€ et 3,254 M€ auxquels s'ajouteront des fonds du FEDER. Par ailleurs, le Programme des investissements d'avenir représente un potentiel de financement de 70,85 M€ dont pourront bénéficier les collectivités de Basse-Normandie.

Ce volet comporte trois sujets différents :

- La gouvernance des technologies numériques en région avec, notamment, les études nécessaires aux documents stratégiques et les chantiers communs tels que l'observatoire du numérique et la coordination régionale pour l'information géographique (CRIGE) en Basse-Normandie.
- L'expérimentation des nouvelles technologies réseaux, filaires comme hertziennes, en vue de résorber les zones blanches de téléphonie mobile 2G (GSM) comme Le Gast, Pont d'Ouille et Marchainville, et d'améliorer les connexions à l'internet en situation de mobilité.
- L'essor de l'usage des technologies numériques dans le domaine culturel est cité dans le mandat de négociation : le centre régional pour les arts de la marionnette, la plateforme pour les nouvelles écritures du cirque (la Brèche) et le centre dramatique national (CDN).

V – L'EMPLOI :

L'État et la Région apporteront chacun 6,3 M€ pour financer ce volet du contrat, notamment au bénéfice de l'espace régional des ressources sur l'emploi, la formation et les métiers (ERREFOM), de l'association régionale de l'amélioration des conditions de travail (ARACT) et des actions d'accompagnement des mutations économiques, de développement des compétences, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en lien avec les entreprises et/ou les branches professionnelles.

Le fil conducteur des soutiens financiers reposera sur 2 axes : l'élévation des compétences des bas-normands et la sécurisation des parcours de formation. Pour cela l'action commune de l'Etat et de la Région s'inscrira dans une nouvelle gouvernance des politiques de l'orientation, de l'emploi et de la formation avec les partenaires sociaux afin de partager les diagnostics régionaux et mieux coordonner les actions en fonction des priorités retenues au sein du CREFOP.

VI – LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES :

L'État et la Région proposent d'investir respectivement 22 M€ et 47,15 M€ en faveur du soutien aux dynamiques territoriales et de la lutte contre les disparités infrarégionales.

L'essentiel des moyens sera consacré à la politique de développement territorial portée par les douze pays, les cinq agglomérations et les villes moyennes de Basse-Normandie, afin de conforter leur attractivité.

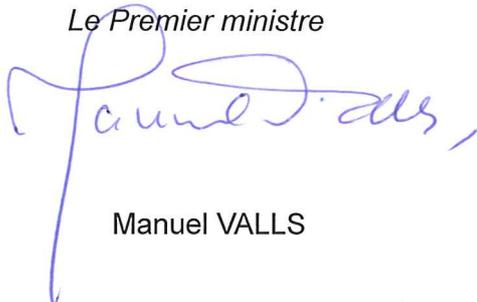
Quelques sujets seront plus particulièrement traités au sein de ce volet : la valorisation économique de la vallée de la Sélune suite aux travaux d'arasement des barrages, le grand projet du Haras du Pin, ou encore la politique en faveur de la démographie médicale, avec le financement des pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA).

Tous ces axes du contrat de plan État-Région pourront être enrichis de conventions complémentaires.

à Honfleur, le

13 FEV. 2015

Le Premier ministre



Manuel VALLS

*Le Président du Conseil régional
de Basse-Normandie*



Laurent BEAUVAIS